MAIRIE

DE

VILLEGLY

Nombres de conseillers

En exercice: 15

Présents: 11

Votants: 11

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR: 11

VOTE CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Domaine:

VOIRIE COMMUNALE

Sous-domaine:

ACQUISITION

DE PARCELLES

OBJET:

Parcelles Consorts MOUREAU/ MARCAILLOU/ Commune

N° 24/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 15 Mai à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 05 Mai 2023

Présents: Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI.

Absents excusés: Emmanuel COULONVAL, Véronique MARCAILLOU, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mme Véronique BROUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe ses collègues que la commune a saisi les propriétaires des parcelles dont les références cadastrales sont les suivantes :

- AZ n° 16, contenance 34 centiares, Monsieur MOUREAU Frédéric,
- AZ n° 18, contenance 38 centiares, Monsieur MOUREAU Jean-Jacques,
- AZ n° 20, contenance 33 centiares, Monsieur MOUREAU Marc,
- AZ n°22, contenance 14 centiares, Madame MARCAILLOU Véronique.

Ces parcelles sont situées dans le prolongement de la voirie communale jouxtant l'avenue du Minervois. Les travaux d'aménagement de l'abri bus étant terminés, il convient d'acquérir ces parcelles afin de les intégrer dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire précise que l'acquisition de ces parcelles s'élève à l'Euro symbolique et que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné ces propositions et en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE l'acquisition de ces parcelles pour l'euro symbolique, INDIQUE que les frais d'acte sont à la charge de commune, MANDATE Monsieur le Maire pour signer les documents liés à cette transaction.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme Le Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20230515-20230515DEL24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2023 Affichage: 17/05/2023

